

<https://www.afpen.fr/Qui-est-le-psychologue-scolaire.html>



Qui est le psychologue scolaire ? FICHE METIER

- Menu-haut - 04 Archives -

Date de mise en ligne : samedi 29 avril 2006

Copyright © AFPEN - Association Française des Psychologues de
l'Éducation Nationale - Tous droits réservés

Fiche METIER /ARCHIVES

PSYCHOLOGUE SCOLAIRE

Cet article est mis en archives. Le décret 2017.120 a fait évoluer la profession, la formation et sa dénomination (psychologue de l'Education nationale).

Dans l'enseignement public, le psychologue scolaire intervient dans les écoles maternelles et élémentaires.

Dans l'enseignement privé sous contrat, il travaille auprès des enfants, de la maternelle à la terminale et peut y occuper également la fonction de conseiller d'orientation.

Dans les deux cas, sa mission consiste à prévenir l'échec. Elle se traduit par :

- [-] l'accompagnement individuel des élèves qui présentent des difficultés en termes de résultats et/ou de comportement,
- [-] la participation à des actions collectives.

Le psychologue intervient généralement dans plusieurs établissements scolaires, couvrant un secteur comptant en moyenne 1.800 élèves. Dans l'enseignement public, il intervient principalement dans le cadre des Réseaux d'Aides Spécialisées aux Elèves en Difficulté (RASED) aux côtés d'enseignants spécialisés lorsque les actions pédagogiques des enseignants se révèlent insuffisantes.

Dans le cadre de l'accompagnement des élèves en difficulté scolaire, il intervient dans la plupart des cas à la demande d'un professeur des écoles ou de parents.

Dans un premier temps, il s'efforce d'identifier avec eux la nature des problèmes, leurs causes supposées. Les difficultés rencontrées par les élèves peuvent concerner les apprentissages (lecture, écriture, mathématiques...), la compréhension ou le comportement (mauvaise adaptation à la classe, absentéisme, relations difficiles avec l'entourage...). Les causes peuvent être diverses :

[-] problème de santé : troubles de la vision, de l'audition, de l'expression...

[-] difficultés psychologiques liées par exemple à la séparation des parents, à un manque de confiance en soi, à un problème relationnel avec un enseignant...

[-] inadaptation au niveau de la classe (manque de maturité, niveau de développement des compétences intellectuelles supérieur à la norme...)

L'environnement dans lequel évolue l'enfant peut aussi expliquer, au moins en partie, certaines difficultés (un logement trop exigu ne permettant pas l'isolement et la concentration pour l'apprentissage des leçons...).

Avec l'autorisation des parents, le psychologue peut procéder à un examen approfondi du fonctionnement de l'enfant pour préciser un diagnostic. Il s'efforce de créer les conditions favorables afin de permettre à l'enfant de s'exprimer lors d'entretiens. Il peut utiliser des tests. Il interprète ensuite l'ensemble des données recueillies en tenant compte du contexte pour mieux comprendre la situation actuelle. Dans certains cas, un compte-rendu écrit est rédigé,

notamment pour un collègue.

Parfois la simple expression de l'enfant face à ce professionnel suffit à lui redonner confiance, à apaiser son angoisse et à lui redonner confiance en lui-même et en ses capacités de réussite.. Parfois, le psychologue organise un suivi de l'élève pendant quelques séances, des entretiens avec l'enfant, les parents, l'enseignant, le médecin, les partenaires extérieurs...

Lorsqu'un enfant présente des troubles, il conseille à la famille de consulter à l'extérieur de l'école :

 un(e) psychologue ou un(e) pédopsychiatre,

 un(e) orthophoniste,

 un(e) autre professionnel(-le)

Au moment de la transition entre l'enseignement primaire et le secondaire, il peut contacter un conseiller d'orientation psychologue afin d'évoquer la situation particulière d'un élève.

A coté de ce suivi individuel des élèves, le psychologue est associé au fonctionnement des écoles dans lesquelles il intervient. Toujours avec l'objectif de la prévention, il peut contribuer à l'élaboration des projets et participer à différentes réunions, au sein des écoles (notamment les réunions d'équipe éducative, d'équipe de suivi de la scolarisation pour des enfants en situation de handicap...) ou à l'extérieur [réunions de synthèse avec les partenaires impliqués dans les aides apportées aux enfants, réunions d'équipe pluridisciplinaire de la MDPH (Maison Départementale des personnes en situation de Handicap), de la CDOEA (Commission Départementale d'Orientation vers les Enseignements Adaptés)...]. Il peut suggérer des modalités de travail pour les professeurs (approche plus collective des élèves, calendrier de réunions spécifiques pour évoquer des cas particuliers et trouver des solutions...). Il peut être sollicité pour l'observation d'élèves "à risques", l'évaluation d'une classe ou même des interventions en cours, avec un professeur, pour résoudre un problème précis...

Il peut quelquefois participer à l'animation de groupes de travail avec des familles et des membres des équipes pédagogiques, permettant ainsi de favoriser l'expression du plus grand nombre et les échanges. Il peut aussi apporter des conseils dans la gestion de situations de crise et de comportements difficiles (agressivité, violence...).

Il doit faire preuve d'une très bonne écoute, d'une grande aptitude à la communication. Des capacités d'analyse lui sont indispensables pour intégrer dans son approche des éléments de natures diverses : physiques et psychiques, scolaires, familiaux, socioéconomiques...

RESUME

Le psychologue scolaire s'efforce de prévenir l'échec scolaire. Il rencontre les enfants en difficulté au cours d'entretiens et/ou d'examen individuels. A partir de l'expression des élèves et des éléments recueillis au cours de la passation de tests, il évalue les situations, identifie leurs causes probables. Selon le cas, il effectue un suivi pendant quelques temps ou oriente vers un professionnel à l'extérieur. Il peut également contribuer à l'analyse des difficultés repérées en classe, à l'élaboration de projets. Il peut participer à différentes réunions ...

Il doit faire preuve de capacités d'analyse et d'un grand sens de l'écoute.

NIVEAU DE FORMATION

Attention article caduc ; mis en archives.

Dans l'enseignement public, un concours spécifique est ouvert aux professeurs des écoles ayant au moins 3 ans d'expérience professionnelle, titulaires au minimum d'une licence de psychologie. Une formation d'une durée d'un an

Qui est le psychologue scolaire ? FICHE METIER

est dispensée dans 6 centres rattachés aux départements de psychologie de l'université de rattachement : Aix-Marseille, Bordeaux, Grenoble, Lyon, Lille et Paris. Elle permet d'obtenir le Diplôme d'Etat de Psychologue Scolaire (DEPS). Actuellement, la plupart des psychologues scolaires possèdent en plus du DEPS un niveau universitaire DESS (ou DEA plus stage) ou Master II.